



**ACTUALISATION DE L'ARRÊTÉ DÉSIGNANT LES REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION ET  
DU PERSONNEL A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE DES AGENTS  
NON TITULAIRES EXERCANT DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT, D'ÉDUCATION ET  
PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

Destinataires : Tout public

Vu le code général de la fonction publique ;  
Vu l'arrêté du 27 juin 2011 modifié instituant des commissions consultatives paritaires compétents à l'égard de certains agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du ministère chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et de l'enseignement supérieur ;

Dossier suivi par : Secrétariat de division - Tél 04 42 91 73 65 – [ce.dipe@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dipe@ac-aix-marseille.fr)

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après :

L'actualisation de l'arrêté portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*



**Arrêté portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission consultative paritaire académique : des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale**

**Le recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités,**

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2011 modifié instituant des commissions consultatives paritaires compétents à l'égard de certains agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du ministère chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2022 portant nomination des membres du bureau de vote électronique centralisateur (public) et des bureaux de vote électronique correspondants pour l'académie d'Aix-Marseille ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel à la commission consultative paritaire académique précitée en date du 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté des représentants de l'administration et des représentants des personnels, membres de la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale en date du 1<sup>er</sup> février 2023 ;

Vu l'arrêté des représentants de l'administration et des représentants des personnels, membres de la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale en date du 18 février 2025 ;

Vu l'arrêté des représentants de l'administration et des représentants des personnels, membres de la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale en date du 23 juin 2025 ;

Conformément à l'article 31 de l'arrêté du 27 juin 2011, Madame Magali BOIX, membre titulaire, ne peut plus figurer au sein du présent arrêté de composition des membres de la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale ;

Conformément à l'article 31 de l'arrêté du 27 juin 2011, Monsieur Alban LABERTHE, membre suppléant, ne peut plus figurer au sein du présent arrêté de composition des membres de la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale ;

Vu la désignation de Madame Sihame OUTANI en qualité de membre titulaire en application des dispositions prévues à l'article 31 de l'arrêté du 27 juin 2011 ;

Vu le courrier électronique du syndicat SE-UNSA en date du 2 février 2026 portant sur la désignation de Madame Béatrice DEIBER en qualité de membre suppléant ;

Vu le courrier électronique du syndicat FSU en date du 26 janvier 2026 portant sur la désignation de Madame Céline MORTELETTE en qualité de membre suppléant ;

**Arrête :**

Article 1er : Sont nommés membres de la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement d'éducation et psychologues de l'éducation nationale, les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

**A. Représentants de l'administration**

**a. Membres titulaires**

- M. Bruno MARTIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille
- Mme Anne ACLOQUE, secrétaire générale adjointe, DRRH
- Mme Isabelle MEJEAN, IA-IPR d'histoire géographie
- Mme Rachel CANDOTTI, proviseure du lycée Thiers de Marseille
- Mme Valérie MISERY, cheffe de la DIPE

**b. Membres suppléants**

- M. William LOPEZ-PALACIOS, adjoint à la cheffe de la DIPE
- M. Jean-François CARACENA, principal du collège Gisèle Halimi d'Aix-en-Provence
- Mme Laure ALESSANDRI, cheffe de bureau à la DIPE
- Mme Valérie TACCOEN, adjointe à la cheffe de la DIPE
- M. Nicolas DELOT, chef de bureau à la DIPE

**B. Représentants élus du personnel**

**a. Membres titulaires**

- Mme Audrey BOURILLON, CGT Educ'action
- M. Julien BLANCHET, CGT Educ'action
- Mme Sihame OUTANI, SE-UNSA
- Mme Corinne LIENHART, FSU
- Mme Leila GOUALA, FNEC FP FO

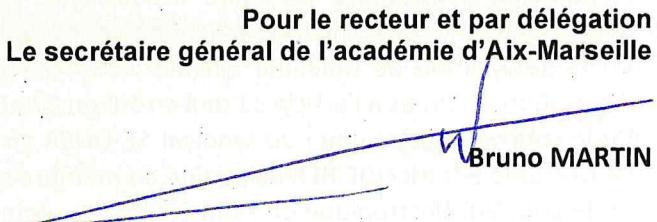
**b. Membres suppléants**

- M. Richard CASADO, CGT Educ'action
- M. Cyril ETLICHER, CGT Educ'action
- Mme Béatrice DEIBER, SE-UNSA
- Mme Céline MORTELETTE, FSU
- M. Mathieu BLOND, FNEC FP FO

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 02 FEV. 2026

**Pour le recteur et par délégation**  
**Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille**

  
Bruno MARTIN